



**La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes appelle l'ensemble des salarié.e.s du Notariat à faire grève et à manifester les 9, 10 et 11 janvier 2020 contre le projet de réforme de de retraite universelle par points**

## UN IMPÉRATIF POUR LA CGT : LE RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME

1 – Car une négociation ayant ce projet gouvernemental pour base serait totalement illusoire, dès lors que celui-ci répond à des impératifs financiers qui impliquent une baisse drastique de nos pensions :

- prise en compte de l'ensemble de la carrière, au lieu des 10 meilleures années : les salaires de début de carrière feront forcément baisser le salaire moyen pour le calcul des pensions.
- valeur du point de retraite enfermée dans un carcan budgétaire (14 % du PIB), alors que le nombre des retraités va augmenter, et donc : avec plus de monde pour un même « gâteau », la part de chacun diminuera forcément.

2 – Car le système projeté rend impossible, tout au long de la carrière, de connaître le futur montant de la pension de retraite. Et donc impossible, pour les salariés, d'évaluer l'avenir.

## CONSÉQUENCE FUTURE DE CETTE RÉFORME : DES RETRAITÉS PAUVRES

## APRÈS LE RETRAIT DU PROJET ACTUEL : NÉGOCIATIONS

Contrairement à ce qui est dit, la CGT n'est pas adepte de l'immobilisme : si elle exige le retrait, c'est pour permettre l'ouverture de négociations visant à améliorer le système actuel, qui est perfectible

## ET LA CRPCEN ?

La CGT demande son maintien, avec :

- ses cotisations : nature et niveau, y compris la cotisation de 4 % sur émoluments et honoraires.
- ses pensions déjà liquidées, ainsi que celles futures avec le même niveau, et l'action sociale.

**Et la CRPCEN doit conserver ses réserves financières et immobilières ainsi que leurs revenus, acquis grâce aux efforts et à la bonne gestion du Notariat.**

## UNE CRPCEN A DEUX ÉTAGES :

- 1 étage pour gérer, par délégation, le système universel.
- 1 étage pour gérer une partie complémentaire qui devra permettre le maintien du niveau actuel des pensions, y compris pour celles futures.

Ce deuxième étage comportera, notamment, la cotisation de 4 % sur émoluments et honoraires, ainsi que les réserves financières et immobilières et leur revenus.

Cette solution structurelle, à laquelle la CGT reste opposée comme indiqué ci-dessus, ne vaut qu'en cas d'adoption de la réforme gouvernementale malgré les mobilisations qu'elle engendre.

**Pour la CGT, les réserves des régimes de retraite devront être investies de manière socialement responsable.**

## LA CGT EST MOBILISÉE POUR LA DÉFENSE DES RETRAITES DU NOTARIAT SOUTENEZ-LA DANS SON ACTION !



Fédération CGT des Sociétés d'études – Secteur Notariat – case 421 – 263 rue de Paris 93  
514 Montreuil Cedex— [www.soc-etudes.cgt.fr](http://www.soc-etudes.cgt.fr) Tél. 01.55.82.89.44— Fax 01.55.82.89.42— E-mail : [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr)